

# @CTU.MICT

Syndiqué-e pour soutenir **mon engagement professionnel**

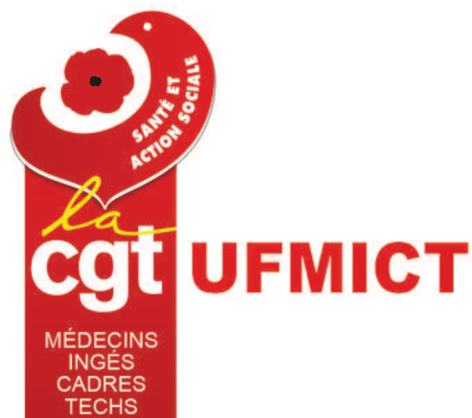


**FLASH D'INFO DE L'UFMICT CGT N° 138 MERCREDI 26 NOVEMBRE 2015**

# ÉLECTIONS

# 2014

Proximité | Solidarité  
Démocratie | Efficacité



**Edito :**  
Travail social

**Revendication :**  
Kinésithérapeutes / Psychologues / Encart  
Options cadres de santé

**Organisation :**  
Élections du 4 décembre 2014

**UGICT :**  
Affiches cadres

## SOMMAIRE

« @ctu.mict » est une publication quinzomadaire de l'UFMICT CGT.  
Adresse : [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)  
Directeur de Publication : *Thomas Deregnacourt*  
Comité de rédaction : *les membres du Bureau de l'UFMICT et Jean-Luc Gibelin*  
Photos : *Shutterstock, sauf mention contraire.*  
Graphismes : *The Noun Project et Ugict-CGT.*



## Professionnel-le-s du travail social

Qu'ils travaillent dans un centre médico-social, une MECS, un ESAT, un ITEP, un Foyer d'hébergement, les **professionnels du travail social** font le même constat :

**Une logique économique purement gestionnaire prévaut sur les missions de service public au détriment de la satisfaction de besoins fondamentaux des usagers, des jeunes, des enfants, des familles, des personnes en situation de handicap !**

Selon les établissements, services, ce « tout-marchand » prend des tournures de restructurations incessantes, « mutualisation des moyens », redéploiements des personnels, suppressions de postes, réduction drastique des « fonctions supports » (comptabilité, administratif, entretien, logistique), réduction de l'encadrement de proximité, déqualification du secteur social (remplacement de postes qualifiés par des postes à moindre qualification professionnelle), intensification des charges de travail, complexification des procédures en tout genre, mobilité forcée, polyvalence professionnelle... Bref faites toujours plus avec toujours moins ! (de postes, de budgets, de remplacements des absences, de moyens financiers).

**Ce social « low cost »** met à mal les professionnels du travail social... attaqués dans leur éthique professionnelle (ne plus pouvoir faire son travail correctement, selon sa conscience professionnelle), ils perdent le sens et le goût d'exercer une profession qu'ils ont choisie. Certains de nos collègues sont au bord de l'épuisement professionnel...d'autres n'ont pas d'autres choix que de s'investir ailleurs pour conserver « la tête hors de l'eau ». Le travail d'équipe indispensable à nos professions devient un « luxe ». Sous la pression de l'explosion des charges de travail, les tensions entre professionnels s'exacerbent, détruisant les solidarités professionnelles. Les directions, les employeurs veulent nous faire croire qu'il n'y aurait pas d'autres solutions, que les caisses seraient vides. Pourtant de l'argent, en France, il y en a ! Il s'agit d'une question de choix ! de redistribution des richesses du pays. L'abandon par l'Etat des « missions de solidarité nationale » met en place un autre modèle de société.

Les professionnels du travail social savent que la population et les publics qu'ils accompagnent au quotidien sont en grande détresse, que leurs besoins fondamentaux ne sont pas tous satisfaits. Loin s'en faut !

Accepter sans rien dire est juste insupportable ! Chaque jour chacun-e essaie de résister, ensemble avec la CGT continuons !

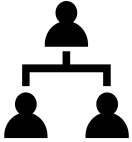
Alors avec la CGT, prenez-vous « vos affaires en main » ?

Pour revendiquer

- **De véritables moyens humains et financiers** pour pouvoir décemment remplir les missions confiées
- Ce qui améliorera nos conditions de travail
- **Et garantira une prise en charge de qualité des usagers et des publics accompagnés**



# Le coin du revendicatif



## L'Encart Options Cadres de santé

Le sommaire de cet Encart est :  
Quand l'hôpital s'organise sous le primat du « tout économique », le travail perd son sens et les salariés leur santé...  
Le remplacement des Cadres Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'État par des Cadres de Santé non spécialisés n'est pas sans risque pour le patient !  
Encart Ufmict Directeurs Cadres de santé : des professionnels qui s'interrogent sur la transformation de leur cœur de métier  
Quand la fragilisation des Instituts de Formation porte atteinte à la qualité de la formation initiale des personnels infirmiers



## Psychologues

La lettre des Psychologues numéro 33 est parue. Elle donne des arguments pour le vote CGT pour les élections de cette fin d'année, elle contient aussi le compte rendu de la rencontre avec Denys Robilliard, l'auteur du rapport parlementaire sur la santé mentale et la psychiatrie. Enfin, il y a aussi les éléments sur la manifestation du 16 octobre.



## Kinésithérapeutes

Le gouvernement a proposé aux représentants des masseurs-kinésithérapeutes une réforme de la formation initiale incluant quatre ans en institut, après une année préparatoire "encouragée", mais il n'a pas précisé quel grade universitaire les étudiants se verraient reconnaître.  
Les organisations de la profession réclament depuis plusieurs années un grade de master pour l'ensemble des étudiants. Elles ont à nouveau défendu cette revendication lors d'une journée d'action nationale le 5 novembre. Les organisations professionnelles ont été reçues au ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes le 13 novembre et un nouvel arbitrage leur a été présenté.  
Ce document prévoit que la formation "se déploiera sur quatre années de formation spécifique en institut de formation dès la rentrée de septembre 2015" et que « tout diplômé d'Etat bénéficiera à ce titre de 240 crédits ECTS (European credit transfer system). Il formule aussi l'"objectif" de "supprimer le concours [Physique, Chimie, Biologie d'entrée en IFMK] à partir de la rentrée 2016". "La volonté du gouvernement est d'offrir aux candidats des chances équivalentes de devenir masseurs-kinésithérapeutes quels que soient leur lieu d'habitation et leurs ressources", est-il expliqué. "Dans l'attente des conclusions des travaux en cours sur les modalités les plus appropriées d'entrée dans les études de santé

une année précédant l'entrée en institut de formation est encouragée", poursuit le document. Cette année "prend des formes diversifiées": première année commune aux études de santé (Paces), sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps), première année de licence de sciences, "permettant d'assurer une diversité des recrutements et des profils".

Des travaux complémentaires "doivent s'engager pour la rentrée 2016 afin de déterminer les modalités de sélection les plus pertinentes à l'issue de cette année" préparatoire.

Dans le cas d'un projet de poursuite d'études, "la première année validée peut donner lieu à la capitalisation des crédits ECTS qui en découlent". Il s'agirait de 60 ECTS, ce qui porterait le total à 300 pour les étudiants ayant suivi cette année puis les quatre ans en IFMK.

Les masseurs-kinésithérapeutes, y compris hospitaliers, doivent bien être inscrits à l'ordre et leurs diplômes, certificats, titres ou autorisations avoir été enregistrés afin de pouvoir exercer légalement leur profession, sous peine de sanction pénale, a estimé la Cour de cassation. Dans un arrêt publié au bulletin de la Cour de cassation, la chambre criminelle a tranché cette question qui est pesante dans les relations entre l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes et les membres de la profession exerçant à l'hôpital depuis 2008 et qui compte de nombreux opposants.  
**Pour la CGT, même gratuits, les ordres professionnels, nous n'en voulons pas...**

# Le point sur l'organisation



## Le vote CGT

Ces prochains jours sont au cœur de la période des élections professionnelles dans la fonction publique.

Pour les agents titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière, le vote physique du

renouvellement des CTE et des CAP aura lieu le 4 décembre prochain. Le vote par correspondance a débuté.

Pour les personnels de direction, le vote par correspondance pour les CAPN et les CCN a aussi débuté.

Pour le renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL, la caisse de retraite des agents de la fonction publique hospitalière et territoriale, les opérations électorales sont aussi engagées.

Pour l'ensemble, le vote CGT a une importance réelle. C'est le vote qui exprimera le rejet des reculs sociaux, l'exigence de

l'amélioration concrète des conditions de travail, du respect des salarié-e-s, de la défense du service public, du droit à la retraite pour toutes et tous. Le vote CGT est celui qui sera le plus regardé par les pouvoirs publics.

Il est utile que le vote CGT soit le plus fort possible...



## En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT



### Affiches « CADRES, REAGISSONS ! »



• 1 lot de 6 affiches A3 = 2 €

• 1 lot de 6 affiches A2 = 5 €

Vous pouvez nous adresser vos commandes ou venir les chercher à l'Ugict en prévenant à l'avance.

Les 6 affiches « cadres, réagissons ! » sont arrivées ! Elles sont disponibles en deux formats : un format A3 destiné aux panneaux d'entreprises et un format A2 destiné à l'habillage d'une salle (réunion, congrès...)

Les affiches sont vendues par lot de 6 (6 modèles différents) :

Site de l'UGICT CGT : [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)



Pour soutenir cette campagne : [ugict.cgt.fr](http://ugict.cgt.fr), [massonnes.com](http://massonnes.com), ou scannerez le code